

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PP-00217HN Relatex 4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

agents de blanchiment oxygénés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	vanBaerle AG	
Rue:	Schützenmattstrasse 21	
Lieu:	CH-4142 Münchenstein	
Téléphone:	0041 61 415 91 11	Téléfax: 0041 61 415 92 22
e-mail (Interlocuteur):	vanbaerle@vanbaerle.ch	
Service responsable:	Gefahrgutbeauftragter / 0041 61 415 91 11	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique 145 (international 0041 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de le règlement (CE) n o 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Eau oxygénée ... %; peroxyde d'hydrogène en solution

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 2 de 9

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7722-84-1	Eau oxygénée ... %; peroxyde d'hydrogène en solution			25 - < 50 %
	231-765-0	008-003-00-9	01-2119485845-22	
	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H271 H302 H332 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

>= 30 % agents de blanchiment oxygénés, < 5 % phosphonates.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 3 de 9

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Le produit contient: active en oxygène, comburant

5.3. Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Information supplémentaire

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Eliminer les restes avec beaucoup d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible, Explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur. Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.
stabilité aue stockage 24 mois.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec: Produits à teneur en chlore actif./ Produits chimiques, Combustible, Inflammable./ organique Produits chimiques/ Agent oxydant/ Agent réducteur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 4 de 9

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	0,5	0,71		VME 8 h	
		0,5	0,71		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle
Épaisseur du matériau des gants \geq 0,4 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port) \geq 480 min
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore, limpide
Odeur: caractéristique, piquant

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 5.5

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non applicable

Dangers d'explosion

Non explosif.

Température d'inflammation: non applicable

Propriétés comburantes

Le produit contient: Peroxyde d'hydrogène

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 5 de 9

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1.13 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	< 100 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés. Des impuretés peuvent engendrer une décomposition catalytique (cf. sous-section 10.5).

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Gel, Forte chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

Réagit avec les : Produits chimiques, Combustible, Inflammable./ organique Produits chimiques/ Produits à teneur en chlore actif./ Agent réducteur/ Agent oxydant

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec des métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc avec dégagement de chaleur et formation d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 1218.4 mg/kg; ATE (par inhalation aérosol) 4.372 mg/l

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
7722-84-1	Eau oxygénée ... %; peroxyde d'hydrogène en solution			
	par voie orale	DL50 418 - 445 mg/kg	Rat	ECHA
	dermique	DL50 3000 mg/kg	Rat	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 (2) mg/l	Rat	GESTIS
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 (2) mg/l	Rat	GESTIS

Irritation et corrosivité

Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 6 de 9

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance		[h] [d]	Espèce	Source
7722-84-1	Eau oxygénée ... %; peroxyde d'hydrogène en solution				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 16,4 mg/l	96 h	Tête de boule	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1.38 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2.4 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0.63 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA
	Toxicité bactérielle aiguë	(466 mg/l)	0 h	Boue activée	ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 7 de 9

Code d'élimination des déchets-Produit


160903 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Substances oxydantes; Peroxydes, par exemple peroxyde d'hydrogène
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**


14.1. Numéro ONU: UN 2014
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.1
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 5.1+8



Code de classement: OC1
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagee: E2
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 58
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 2014
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.1
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 5.1+8



Code de classement: OC1
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagee: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2014
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Hydrogen peroxide, aqueous solution

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 8 de 9

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

5.1+8



Dispositions spéciales:

-

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E2

EmS:

F-H, S-Q

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

UN 2014

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Hydrogen peroxide, aqueous solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

5.1+8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y540

Quantité dégagee:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

550

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

554

IATA-Quantité maximale (cargo):

5 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Prescriptions nationales

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00217HN Relatex 4

Date de révision: 02.01.2017

Code du produit: PP-00217

Page 9 de 9

Teneur en COV (OCOV): 0 %

Information supplémentaire

CH: N'est pas soumis au OPAM (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	SU main	SU	PC	PROC	ERC	AC	Spécification
1	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	22	20	35	-	-	30	

SU main: Groupes d'utilisateurs principaux

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)